

Pension alimentaire et études en suspend

Par Chris_90, le 21/10/2009 à 23:37

Bonjour,

J'ai 26ans et j'ai loupé mon master 2. J'ai tenté de m'inscrire dans un master pour terminer mon cursus mais c'était trop tard pour cette année (clôture des inscriptions dans toutes les universités dans lesquelles j'ai postulé).

Ma mère perçoit une pension alimentaire pour moi.

Mon père est-il tenu de continuer à payer la pension alimentaire?

Dans le cas où je trouve un travail temporaire pour financer en partie la poursuite de mes études (l'année prochaine), ma mère percevra-t-elle la pension pour moi cette année ou l'année prochaine ?

Je vos remercie par avance pour vos réponses et vous prie d'agréer mes sincères salutations.